MESURES APPLICABLES AUX PERSONNES et aux entreprises juives

La Préfecture du Nord communique :

« Une Ordonnance, en date du 18 Novembre 1940, de M. le Commandant de l'Oberfeldkommandantur 670, publiée dans la Feuille d'Ordonnances du 6 Décembre 1940 édicte les mesures applicables aux personnes et aux entreprises juives dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Mesures applicables aux personnes

Toute personne juive est tenue de se présenter, munie d'une pièce d'identité (livret de famille ou carte d'identité), dans le plus bref délai et, en tous cas, *avant le 25 Décembre*, en vue de son inscription au registre spécial : à la Préfecture, si elle a son domicile ou sa résidence habituelle dans l'Arrondissement de Lille ; aux Sous-Préfectures dans les autres cas.

La déclaration du Chef de famille sera valable pour toute la famille.

Est considéré comme Juif quiconque appartient ou a appartenu à la religion juive ou quiconque est issu de plus de deux grands parents juifs (grands-pères et grands-mères). Sont définis comme Juifs, les grands-parents qui appartiennent ou ont appartenu à la religion juive.

Les personnes domiciliées dans l'Arrondissement de Lille devront donc se présenter à la Préfecture, rue Jacquemars-Giélée, à Lille (rez-de-chaussée), de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. :

Le Lundi 16 Décembre, celles dont le nom de famille commence par les lettres A, B, C.

Le Mardi 17 Décembre, celles dont le nom de famille commence par les lettres D, E, F.

Le Mercredi 18 Décembre, celles dont le nom de famille commence par les lettres G, H, I, J.

Le Jeudi 19 Décembre, celles dont le nom de famille commence par les lettres K, L, M.

Le Vendredi 20 Décembre, celles dont le nom de famille commence par les lettres N, O, P.

Le Samedi 21 Décembre, celles dont le nom de famille commence par les lettres Q, R, S.

Le Lundi 23 Décembre, celles dont le nom de famille commence par les lettres T, U, V.

Le Mardi 24 Décembre, celles dont le nom de famille commence par les lettres W, X, Y, Z.

Mesures applicables aux Entreprises

Dès le 15 Décembre, tout Commerce, c'est-à-dire toute entreprise juive de quelque nature que ce soit, dont le propriétaire ou le détenteur est Juif, devra être désigné comme « entreprise juive », par une affiche spéciale en trois langues (« Jüdisches Unternehmen », « Entreprise Juive », « Joodsche onderneming ») apposée à un endroit parfaitement visible.

En outre, toute entreprise économique juive ou toute autre entreprise économique qui était juive postérieurement à la date du 23 Mai 1940, devra être déclarée dans les plus courts délais et *avant le 20 Décembre courant*, à la Préfecture pour les Entreprises ayant leur siège social dans l'Arrondissement de Lille ; aux Sous-Préfectures dans les autres cas.

Ces dispositions s'appliquent également aux Entreprises économiques juives ayant leur siège social en dehors du territoire occupé pour la partie de leur entrepise exploitée en territoire occupé.

Pour l'application de ces dispositions est considérée comme entreprise économique aux termes de l'Ordonnance sus-visée, toute entreprise ayant pour objet la participation autonome dans la fabrication, la transformation, l'échange et l'administration des marchandises, sans tenir compte de la forme juridique de l'entreprise et de l'immatriculation à un registre. Sont également comprises dans cette catégorie les Banques, les Sociétés d'Assurances, les Etudes de Notaires et d'Avoués, les charges d'agents de change et les Sociétés immobilières.

Est considérée comme juive, une entreprise dont les propriétaires ou titulaires de ball sont :

a) des Juifs ;

b) des Sociétés en nom collectif dont un associé est juif ;

c) des Sociétés à responsabilité limitée, dont plus d'un tiers des associés sont juifs ou dont plus d'un tiers des capitaux sont entre les mains d'associés juifs ou dont le gérant est juif ou dont plus d'un tiers des membres du Conseil de Surveillance sont juifs ;

d) des Sociétés anonymes, dont le Président du Conseil d'Administration ou un Administrateur délégué ou plus d'un tiers des membres du Conseil d'Administration sont juifs.

La déclaration doit contenir :

1° la raison sociale ou la dénomination de l'entreprise, le siège, le numéro d'immatriculation au registre du Commerce et le nom du propriétaire ou du titulaire de ball de l'entreprise, en faisant ressortir les faits sur la base desquels l'entreprise dont être considérée comme juive ou avoir été juive postérieurement au 23 Mai 1940 ;

2° pour les entreprises qui ne sont plus juives, l'exposé des faits qui ont supprimé ces présomptions ;

3° la spécification des marchandises ou des biens qui sont négociés, fabriqués ou administrés, en faisant ressortir l'objet principal de l'activité de l'entreprise ;

4° les succursales, les usines et les exploitations accessoires ;

5° le chiffre d'affaires d'après la dernière déclaration d'impôts ;

6° la valeur du stock des marchandises, des matières premières existantes, des propriétés immobilières administrées et des valeurs en espèces.

Au surplus, pour les Sociétés, il doit être indiqué la forme de la Société, sa durée, la date de constitution, la date du dépôt des statuts au Greffe du Tribunal de Commerce, le titre et la date du journal dans lequel ont été publiés les statuts (joindre un exemplaire des statuts, les noms des Associés ou des Administrateurs, du Gérant ou des Directeurs, des Commissaires de Surveillance, le montant et la composition du capital social (pour les Sociétés anonymes).

Mesures communes aux personnes et aux Entreprises

Toute entreprise économique juive ainsi que tous les Juifs et conjoints de juifs et toutes les personnes morales qui ne sont pas des entreprises économiques ayant plus d'un tiers de juifs parmi leurs membres ou dans la direction doivent déclarer de toute urgence et *au plus tard le 20 Décembre 1940*, les actions leur appartenant ou qui leur ont été remises en gage.

Sont également soumis à une déclaration :

les participations dans les Sociétés ;

les commandites dans les entreprises économiques et les prêts effectués à des entreprises économiques ;

les propriétés immobilières et les droits dans les propriétés immobilières.

Ces déclarations doivent être adressées à la Préfecture ou aux Sous-Préfectures, suivant que le siège de l'entreprise visée ou l'emplacement de la propriété immobilière hypothéquée ou non se trouve dans l'arrondissement de Lille ou dans les autres arrondissements.

Sanctions

Les personnes ou les Entreprises qui ne se conformeraient pas strictement et dans les délais impartis aux dispositions qui précèdent, s'exposeraient aux sanctions les plus graves. »

L'organisation du quartier juif de Varsovie

Varsovie, 14. — L'isolement du quartier juif de Varsovie du reste de la ville est chose faite. Toute personne qui entre au quartier juif ou en sort est contrôlée. Tenant compte de l'étendue du quartier juif, le trafic des tramways a été modifié de telle façon que tout contact entre la population juive et non-juive est rendu impossible.

Les juifs administrent eux-mêmes leur quartier. Le chef du conseil juif est responsable envers le mandataire du chef de district du maintien de l'ordre dans la ville juive. A cet effet, le chef du conseil des juifs dispose d'un service d'ordre composé exclusivement de juifs. Les juifs disposent, en outre, de vastes installations hygiéniques et d'utilités publiques, notamment des hôpitaux, des installations d'épouillage, etc...

L'alimentation des juifs est réglée de telle façon que les produits nécessaires leur sont livrés. Ils disposent de boulangeries, de bouceries, etc., pour transformer ou travailler certainsde ces produits. En partie, le paiement des produits est couvert par la main-d'œuvre.

D'autre part, on livre des matériaux aux juifs. Les produits fabriqués par eux avec ces matériaux sont acceptés en compte pour les denrées alimentaires qui leur sont livrées pour leur subsistance.

PROGRESSION CONSTANTE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ALLEMANDE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La production du beurre dépasse actuellement de 30 % celle des mois correspondants avant la guerre. La ration de graisse, qui avait été fixée dès le début de la guerre et qui a été maintenue jusqu'à présent à 279 gr. par semaine et par personne, figure parmi les rations les plus élevées qui sont accordées en Europe. L'Angleterre est déjà obligée maintenant de prescrire une ration de graisse qui est d'environ 50 gr. inférieure à la ration allemande. Une comparaison entre les rations de viande appliquées dans les différents pays de l'Europe est également à l'avantage de l'Allemagne.

La récolte des céréales, qui a atteint cette année des chiffres records, a pu être rentrée plus rapidement que celle de l'année passée.

De même les paysans ont pu terminer plus tôt que l'an dernier les semailles d'automne.

On sait que le gouvernement avait lancé un appel en vue d'étendre la superficie de culture de plantes oléagineuses, dans le but de renforcer l'approvisionnement en graisses de l'Allemagne. Les paysans allemands ont répondu à cet appel dans des proportions qui dépassent toutes les espérances. Il avait été prévu au début de porter de 80.000 hectares à 200.000 hectares la superficie de culture du colza, mais en pratique ce chiffre a atteint 225.000 hectares.

Le ministre a souligné enfin que l'Allemagne, grâce aux succès obtenus depuis six ans dans la lutte pour la production, est à même de réaliser sans heurt, au cours de la deuxième année de guerre, son programme de production établi en 1934.

Vous n'avez pas lu...

ce journal si vous n'avez pas consulté ses annonces !

Le sort des prisonniers britanniques en Allemagne

Genève, 14. — On apprend de Londres que le « Daily Telegraph » a publié une information concernant le sort des prisonniers britanniques dans les régions occupées par l'Allemagne. Cette information émanerait de deux médecins suisses.

Ceux-ci ont déclaré entre autres que le traitement des blessés anglais était bon. La nourriture est très satisfaisante et est la même que celle qui est servie aux blessés allemands qui sont traités dans les mêmes hôpitaux. Dans un camp pour aviateurs britanniques prisonniers, la nourriture est même excellente. Les prisonniers sont contents de leur sort. Il y a des vêtements en quantité, de même que des pull-overs, des gants et des chaussettes. Tous les soldats sont bien traités et aucune plainte n'a jamais été formulée au sujet de la nourriture servie dans un camp d'officiers.

La santé des officiers est excellente et ils touchent la même paie que les officiers allemands du même rang. Un camp réservé aux membres de la Royal Air Force possède une installation d'eau chaude et courante dans les chambres, chacune de celles-ci groupant deux ou trois lits. Les locaux sont extraordinairement agréables. Il y a du whisky tous les soirs, des journaux sont mis en lecture et de nombreux jeux sont à la disposition des prisonniers ; enfin les promenades hors du camp sont autorisés. La nourriture est excellente et ne diffère nullement de celle qui est servie aux officiers allemands.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 16 décembre 1940. — Soleil : Lever à 9 h. 40 ; coucher à 17 h. 53. — Lune : Lever à 20 h. 2' ; coucher à 10 h. 28.

Aujourd'hui : Sainte Adelaïde. — Demain : saint Lazare.

Remaniement ministériel en France

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. JACQUES CHEVALIER, SECRÉTAIRE D'ÉTAT A L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le J. O. d'aujourd'hui donne la composition du nouveau Gouvernement : celui-ci ne se différencie du précédent que par la nomination de M. Pierre-Etienne Flandin comme ministre secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

D'autre part, M. Jacques Chevalier est nommé secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, en remplacement de M. Ripert, dont la démission a été acceptée.

LE NOUVEAU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Voici une biographie rapide de notre nouveau ministre des Affaires étrangères :

M. Pierre-Etienne Flandin, qui vient d'être nommé ministre des Affaires étrangères en remplacement de M. Pierre Laval, est né à Paris en avril 1889. Issu d'une vieille famille bourguignonne M. Pierre-Etienne Flandin fut élu député d'Avallon, alors qu'il venait d'atteindre 25 ans et de passer son doctorat en droit. La guerre de 1914 éclatait peu après. M. Pierre-Etienne Flandin servit au cours de celle-ci dans l'aviation.

Au lendemain des hostilités, le jeune député de l'Yonne prit très vite à la Chambre une place éminente. M. Millerand l'appela en 1920 à siéger dans les Conseils du gouvernement en qualité de sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique.

Par la suite, M. Pierre-Etienne Flandin fut à maintes reprises ministre dans les Cabinets modérés. Excellent orateur, sachant s'attaquer avec une égale autorité aux problèmes économiques et financiers comme aux questions purement techniques, M. Flandin détint tour à tour les portefeuilles du Commerce, des Finances et des Travaux publics.

Après la chute du Cabinet Doumergue, le député d'Avallon assuma la charge de constituer un gouvernement. Le ministère Flandin qui continuait la politique d'apaisement inaugurée par l'ancien président de la République au lendemain du 8 février 1934, dura du 9 novembre 1934 au 31 mai 1935.

M. Pierre-Etienne Flandin fut pour la première fois ministre des Affaires étrangères de janvier à juin 1936. Les élections de mai et l'arrivée au pouvoir du Front populaire, ne lui permirent pas de poursuivre au Quai d'Orsay sa politique.

Depuis 1936, par la plume et par la parole, M. Flandin s'est affirmé à maintes reprises comme l'adversaire déterminé d'une politique d'aventures.

L'acte constitutionnel

Genève, 14. — L'acte constitutionnel qui abroge les articles par lesquels M. Laval avait été désigné à la succession du Maréchal Pétain dit notamment :

« Si, avant la ratification de la nouvelle Constitution par la Nation, le Maréchal Pétain devait être empêché pour une raison quelconque de continuer l'exercice de ses fonctions de chef de l'Etat, le Conseil des Ministres désignerait à la majorité des voix son remplaçant. Jusqu'à l'entrée en fonctions de celui-ci, le Conseil des Ministres exercerait les prérogatives de chef de l'Etat ».

Les nominations nouvelles

Genève, 14. — On mande de Vichy : La vice-présidence du Conseil a été supprimée. Le Secrétariat général à l'Information, qui lui était soumis a été rattaché à la présidence du Conseil. M. Baudoin, Ministre d'Etat, assumera la direction des services d'information, dont le Secrétariat général sera régi par M. Bergery en remplacement de M. Cathala, récemment nommé à ces fonctions.

TERRIBLE CATASTROPHE MINIÈRE EN ROUMANIE

Bucarest, 14. — Le feu s'est déclaré dans les importants charbonnages de « Lupeni », en Transylvanie ; cet incendie serait dû à une lampe défectueuse d'un ouvrier. L'incendie, qui faisait rage dans le puits « Gabriel Heienc », profond de 2.000 mètres, a pu être éteint après quatre heures de travail. Jusque hier soir 11 heures, on a retiré les cadavres de 22 mineurs. Trente autres mineurs, parmi les 300 qui travaillaient dans la galerie au moment de l'accident, sont encore manquants.

IL N'Y A PAS DE PARTISANS DE DE GAULLE EN INDOCHINE

Tokio, 14. — On mande d'Indochine au « Tokyo Asahi Shimbun » que le gouverneur général Decoux a déclaré à des journalistes japonais qu'il n'existait pas de groupe de Gaulle en Indochine française. M. Decoux a ajouté :

« Il n'y a guère place en Indochine française pour de tels éléments. L'Indochine française obéit à la politique et aux directives de Vichy.

» Les autorités de l'Indochine française prêtent la plus grande attention aux bruits selon lesquels les milieux anglo-américains appuieraient les menées siamoises. J'ai une confiance absolue dans le gouvernement japonais. Il dépend uniquement de l'attitude du Siam si les actuelles renconters à la frontière du Siam et de l'Indochine française dégénèrent en guerre. Au cas où le Siam continuerait ses hostilités, l'Indochine française répondrait à chaque action par une contre-action. Les représailles exécutées ces jours derniers par notre aviation et notre artillerie ont été ordonnées par moi.

» L'Indochine française désire la ratification du pacte conclu avec le Siam et un règlement pacifique des différents qui existent. »

Un vapeur japonais retenu par les Anglais à Durban

Le vapeur japonais «Kanto-Maru» est toujours retenu à Durban par les autorités anglaises. Celles-ci demandent le débarquement de la cargaison, qui comporte 9.000 caisses de caséine. On fait remarquer à TOKIO que ces mesures sont contraires au droit, le bateau ayant pris son chargement à Buenos-Ayres et faisant route vers le Japon, ; de plus, la caséine ne peut être considérée comme contrebande de guerre.

GRAVES BAGARRES AUX INDES ANGLAISES

Moscou, 14. — L'agence « Tass » apprend de Kaboul :

Selon une information du « Times of India » 10.000 écoliers et étudiants de Lahore ont tenté d'empêcher l'arrestation de M. Sampuran Sinha, chef d'une fraction du Conseil National hindou. Au cours des bagarres avec la police 8 étudiants et 2 policiers ont été blessés.

On apprend également que les détenus politiques des deux prisons de Calcutta font la grève de la faim.

M. MOLOTOV rend visite à l'Ambassade d'Italie à Moscou

Moscou, 14. — M. Molotov, président du Conseil des Commissaires peuple et ministre des Affaires étrangères a assisté vendredi à une soirée offerte par M. Rosso, ambassadeur d'Italie, assistaient également d'autres représentants du Commissariat des Affaires étrangères ainsi que des membres du corps diplomatique parmi lesquels le comte von der Schlenburg, ambassadeur d'Allemagne. C'est la première fois que le chef du gouvernement soviétique a rendu visite à l'ambassade d'Italie.

LES DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE AMÉRICAINE DE L'ARMEMENT

Washington, 14. — Le ministère de la Guerre a communiqué aujourd'hui que la construction des bâtiments nécessitée par l'augmentation rapide des forces armées américaines a été retardée par suite de la difficulté de trouver de la main-d'œuvre et d'autres facteurs. La rivalité entre le gouvernement et l'industrie privée dans l'acquisition des machines et du matériel a également gêné l'exécution des commandes d'armements.

On a communiqué au surplus que le lieutenant-colonel Somervell a été chargé de la direction de l'ensemble du programme de construction

Pas d'aggravation des restrictions en Italie

Après une diminution passagère, l'approvisionnement en pommes de terre et en sel de cuisine a maintenant repris normalement à Rome.

Les milieux italiens compétents contestent que le rationnement des matières grasses et des spaghettis ait trop rédult les portions habituelles, du fait que dans 56 des 96 provinces, la consommation du temps de paix est plus faible que les quantités laissées par le rationnement.

QUI SUCCÉDERA A LORD LOTHIAN ?

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Au cours d'une longue et éclatante carrière qui débuta par sa nomination comme secrétaire privé de Lloyd George, il a montré à suffisance qu'il était un parfait réaliste et il prévoyait le pire pour sa patrie.

Lors du dernier voyage de Lord Lothian en Angleterre, Churchill parvint à le persuader — malgré les impressions désastreuses que lui laissaient les destructions causées en Angleterre par l'aviation allemande — d'essayer encore une fois d'accélérer l'obtention d'une aide des Etats-Unis. Quoiqu'il fût persuadé que cette tentative serait également vouée à un échec, Lord Lothian ne refusa pas la mission que lui confia Churchill.

Peu après son retour aux Etats-Unis, il eut un entretien avec le Président Roosevelt, à propos duquel aucun détail ne transpira en public. Les efforts désespérés de l'Angleterre d'obtenir une aide financière des Etats-Unis laissaient apercevoir clairement sur quel objet cette entrevue avait porté. La déclaration faite par le Président Roosevelt devant la Conférence de la Presse disant qu'il n'avait rien promis à Lord Lothian fait même apparaître que la mission dont l'ambassadeur de Grande-Bretagne avait été chargé par Churchill avait également avorté. L'échec de sa mission et les soucis qui le tenaillaient à l'égard du sort de l'Angleterre qui, de jour en jour, approche de son écroulement certain, avaient fini par le terrasser.

L'Angleterre a perdu certes, en Lord Lothian, un des meilleurs avocats de sa cause aux Etats-Unis.

M. ROOSEVELT A RENCONTRÉ LE DUC DE WINDSOR

Conversations à propos des bases

On mande de Washington à la **Brüsseler Zeitung** :

Une rencontre entre **Roosevelt** et le Duc de **Windsor**, actuellement Gouverneur des Iles anglaises **Bahama**, à bord du croiseur américain « Tuscaloosa », forme le point central de l'intérêt de l'opinion publique, qui est fondé d'une part, par la popularité de l'ancien roi, aux Etats-Unis, et d'autre part par les bruits selon lesquels le Duc de **Windsor** serait désigné comme successeur de l'ambassadeur Lord **Lothian** récemment décédé, à l'ambassade d'Angleterre aux Etats-Unis.

Au premier plan des conversations à bord du « Tuscaloosa » dont l'équipage a rendu au Duc de **Windsor**, tous les honneurs militaires, a figuré — d'après les milieux bien informés — la question d'une base maritime des Etats-Unis aux Iles Bahama.

On souligne, à ce sujet, la déclaration faite par Roosevelt, à bord du « Tuscaloosa », aux journalistes rassemblés, « qu'il n'attribuait pas, à la base de Mayaguana » sur l'île Bahama, une profondeur suffisante pour permettre l'ancrage des grosses unités de guerre ».

On veut savoir ici, que par cette déclaration **Roosevelt** a voulu pénétrer le Duc de **Windsor**, de la nécessité d'un meilleur emplacement sur l'île pour la base américaine, vœu pour lequel le Duc a marqué la plus grande compréhension.

Roosevelt a tenu en même temps la conférence de Presse, à bord du « Tuscaloosa » et en a profité pour tenir l'opinion au courant des détails de son voyage terminé samedi dans la Mer des Caraïbes.

D'après ceux-ci **Roosevelt** a visité les possessions **insulaires** prévues pour l'installation de bases américaines et notamment **Mayaguana** (Iles Bahama), la **Jamaïque, Lucia** et **Antigua**.

Mayaguana, notamment, a été considérée comme impropre à l'installation d'une base navale.

Le rapprochement hungaro-yougoslave est accueilli avec satisfaction à Budapest et à Belgrade

La délégation hongroise qui avait accompagné le comte CSAKY à Belgrade est rentrée hier soir à Budapest. Dans les milieux politiques hongrois, on manifeste une grande satisfaction du rapprochement hungaro-yougoslave qui, par la suite, dit-on, pourra servir à la consolidation de la paix dans le Sud-Est de l'Europe.

La satisfaction n'est pas moindre à Belgrade, où M. MATCHECK, vice-président du conseil yougoslave a déclaré que la Hongrie et la Yougoslavie pouvaient beaucoup pour élaborer et réaliser un programme de collaboration économique. M. MATCHECK a ajouté qu'il se rendrait prochainement à Budapest.

A Sofia, le pacte est favorablement commenté par la presse et certains journaux trouvent que le pacte apporte une contribution à l'œuvre de paix.

Un article du *Moniteur* français

« NI LE ROI DES BELGES, NI L'ARMÉE NE PEUVENT ÊTRE ACCUSÉS D'AVOIR MANQUÉ A LEUR DEVOIR ».

Genève, 14. — Sous le titre « Une légende qui doit être détruite, Léopold III n'a donc pas trahi la cause de ses Alliés en mai 1940 », le journal « Moniteur » qui reflète généralement l'opinion de M. Laval, a publié l'article suivant dans lequel sont mises au point les circonstances de la capitulation de l'armée belge, qui contredisent les déclarations faites en son temps par le gouvernement Reynaud à ce sujet.

« Depuis les déclarations de Reynaud, l'opinion publique française a eu l'impression que Léopold III n'avait pas exécuté ses engagements vis-à-vis de ceux qu'il avait appelés au secours de son pays et qu'en déposant les armes trop tôt, il avait pris une grande part à la défaite définitive de la France. Ni le roi des Belges, ni l'armée belge ne peuvent être accusés d'avoir manqué à leur devoir. Etant donné la situation militaire dans laquelle se trouvait l'armée belge, il n'y avait, selon toute apparence, que le choix entre une boucherie de soldats belges qui n'auraient d'ailleurs pu prolonger la résistance que pendant peu de temps et la décision prise par le roi Léopold III ».

Le journal souligne que le roi Léopold avait fait part à la France et à l'Angleterre de son désir de déposer les armes et cela à trois reprises.

En conclusion, le « Moniteur » constate : « Il est donc évident que le reproche fait par Reynaud au roi Léopold de ne pas avoir mis les Alliés au courant de la situation critique de l'armée belge et de la nécessité de déposer les armes, n'est nullement fondé. »

Les responsabilités de la guerre

Qui lança les troupes françaises vers la Belgique et la Hollande ?

Paris, 15. — Dans les articles que le « Matin » consacre aux responsables de la défaite on relève encore ces passages :

« Un débat pathétique, révélera, à Riom, les responsables de l'ordre de marche fatal qui lança les troupes françaises vers la Belgique et la Hollande.

La France s'est lancée aveuglement dans une offensive presqu'improvisée. Ayant trouvé enfin un front mobile, les chefs, dans leur hâte, ne prirent pas la peine d'examiner l'état des fortifications sur lesquelles les troupes alliées auraient dû s'appuyer. Ils répétaient l'erreur de 1914.

La question de savoir si la France avait envisagé, avant le 10 mai une offensive en Belgique, se trouve résolue par la découverte des documents secrets français, belges et hollandais, par les troupes allemandes.

Ces documents prouvent que le conseil de guerre du 9 avril chargea le général Gamelin de préparer en collaboration avec les états-majors belges et hollandais une offensive contre le bassin industriel de la Ruhr.

Un ordre du grand quartier général prévoyait l'emploi des chemins de fer belges lors de l'entrée des troupes françaises en Belgique. Un ordre du jour du 2 mai, signé par le commandant en chef des troupes françaises destinées à occuper le Luxembourg, disait textuellement : « Entrez dans le Luxembourg. Partez d'urgence. »

» D'autres documents provenant de la 1re division motorisée légère et des états-majors des 6me et 7me armées semblaient confirmer ces desseins. Mais qui a ordonné l'avance de l'aile gauche des forces françaises ? Les déclarations de M. Charles Reibel, membre de la commission militaire du Sénat français permettent d'y répondre. M. Reibel nous a précisé que le Président de la République avait reçu au début de juin dernier le général Gamelin qui se plaignit qu'on ne l'eût point autorisé à exécuter ses plans stratégiques.

» De son côté, Paul Reynaud lorsqu'il prit le pouvoir savait fort bien que la France ne disposerait pas à l'Est, des alliés qu'elle y avait en 1914 ; il savait aussi qu'elle manquait de divisions blindées et que la Belgique et la Hollande ne pourraient tenir longtemps. Cependant, il commanda l'attaque. »

LES COURS de l'Université de Paris reprendront le 20 Décembre

Vichy, 15. — A la suite des incidents qui ont eu lieu à Paris, aux Champs-Elysées, le 11 novembre 1940, et qui ont eu leur origine dans les milieux d'étudiants, le commandement militaire en France avait ordonné la fermeture des institutions universitaires de France.

A la demande du Gouvernement français, il vient de donner son accord pour que les cours des Universités reprennent à Paris à partir du 20 décembre.

En considération de la jeunesse des personnes arrêtées, et dans l'espoir que la détention préventive qu'ils ont eu à subir leur servira de leçon, les poursuites contre les manifestants sont suspendues. Cinq personnes en tout, contre qui ont été relevés au cours des incidents des faits particulièrement graves, seront renvoyées devant le Tribunal militaire.

De ce fait, toutes les mesures d'ordre général, prises à la suite des incidents, sont rapportées.

LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le statut qui organise l'industrie cinématographique en corporation fait de tous ses adhérents des participants obligatoires de l'une des cinq branches qui en constituent l'armature ; c'est dire que les innombrables syndicats et organismes corporatifs, qui jusqu'ici étaient aux mains des gens d'affaires et des politiciens, se trouvent par cela même supprimés.

Dans la nouvelle corporation, vingt délégués représentent tout l'intérêt de l'industrie du film ; ils proposent au directeur responsable les modalités d'organisation de la profession, mais il ne s'agit que d'un comité consultatif, et c'est le directeur, qui, sous le contrôle du gouvernement, devient le seul maître des décisions à prendre.

Deux réformes très heureuses

Sans entrer dans les détails de cette organisation, il faut souligner cependant deux réformes demandées depuis un grand nombre d'années par tout ce qu'il y avait de sain dans la corporation; elles n'avaient jamais pu aboutir, soit en raison de la mauvaise volonté de certains, soit à cause des formalités interminables qui précédaient jadis toute décision à prendre. La première supprime tout intermédiaire entre le public et le producteur, ce qui permet à ce dernier de recevoir des sommes correspondant exactement au succès qu'aura rencontré sa production. La seconde est l'interdiction de projeter deux grands films dans le même programme; depuis longtemps une telle mesure s'imposait, car le régime jusqu'à présent en vigueur supprimait des programmes tous les documentaires, tous les films de voyage, d'enseignement, etc...

D'autre part, nous ne devons pas oublier que nous nous trouvons actuellement dans une situation difficile et que la raréfaction des matières aussi bien que des appareils rend particulièrement malaisée la remise en route du cinéma français. Il convenait donc, comme nous le disions tout à l'heure, de limiter le nombre des productions tout en améliorant leur valeur.

Les studios rouvrent leurs portes

Déjà la nouvelle organisation commence à faire ses preuves; déjà les studios rouvrent leurs portes, les metteurs en scène et les scénaristes sont au travail, et le soir de Noël, Vichy verra la première projection de la première grande production du cinéma français ; il s'agit de « La Nuit merveilleuse », qui a pour auteurs MM. Paulin et André Paul-Antoine. Ce conte de Noël, tourné aux studios Marcel Pagnol, a pour interprètes quelques-uns des meilleurs comédiens du cinéma français, Janine Darcey, Charles Vanel, Fernandel, d'autres encore. Et ce n'est là qu'un commencement.

Un vapeur britannique est torpillé dans l'Atlantique

New-York, 14. — Mackay Radio a capté un sans-fil, annonçant que le vapeur britannique «Western Price» jaugeant 1.926 tonnes, a été torpillé à 400 milles au nord-ouest des côtes irlandaises.

Un navire norvégien battant pavillon anglais a sombré

Berlin, 14. — Le plus grand navire marchand norvégien «Oslofjord» battant pavillon anglais, qui était en route pour le Canada, a sombré. On suppose qu'il a touché une mine. Ce navire jaugeait 18.000 tonnes.

On mande, en outre, qu'un vapeur de 10.000 tonnes a été coulé à 450 milles à l'ouest de la côte française.

Les problèmes de sécurité continentale en Amérique du Sud

Montevideo, 13. — Un communiqué officiel concernant la rencontre Roca-Guani à la fin de la première journée de conférence, dit que les entretiens sur la question de la défense continentale dans le sens prévu par la conférence de La Havane, ainsi qu'au sujet des problèmes se rapportant à la sécurité du fleuve La Plata, ont été menés d'une façon très cordiale. On projetterait d'inviter les deux pays voisins à collaborer à l'étude des méthodes appropriées pour éviter les dangers qui menacent le continent de l'extérieur dans cet émisphère.

EN EGYPTE

LA GUERRE dans le désert

Faisant le point de la situation militaire sur le front italo-britannique en Egypte, *la* « Gazette de Cologne » *écrit sous la plume de son correspondant* de Rome.

Pause indispensable

« Il n'était pas difficile à prévoir que l'offensive italienne commencée victorieusement contre l'**Egypte**, devrait, pour un certain temps, être arrêtée après la prise de **Sidi-Barani**.

Cette prévision a été également en général exprimée car de **vastes préparatifs sont nécessaires** pour surmonter les deux grands obstacles qui s'opposent à la marche en avant.

Le premier est la situation topographique et climatérique.

Le second est la résistance des Anglais, qui savent ce qui est en jeu, et ont opposé une défense opiniâtre qui repose sur des conditions préliminaires beaucoup plus favorables que celles auxquelles ont affaire les **Italiens**.

Les deux partis combattent, certes, dans le même climat et sur le même terrain, mais ce sont les Anglais qui se trouvent sur leur propre territoire, dans une situation beaucoup plus favorable.

(Lire la suite en quatrième page)

LA VALLÉE DES ROIS

Par H. J. MAGOG

16

— Peut-être, à moins que vous n'y découvriez une menace plus précise. Voyez-vous, Maxime, je m'inquiète de vous savoir un ennemi sur cette terre d'Egypte, que vous allez rejoindre. Vous l'avez dit vous-même, tantôt : il faut craindre les vivants plus que les morts.

— Ce vivant, cet ennemi supposé, est à Paris, petite Renée. Il s'y trouve certainement, si nous devons voir en lui l'auteur du vol et de la disparition de mon fellah.

La jeune fiancée acquiesça d'un signe de tête.

— Il y est... Mais il vous suivra en Egypte... à moins qu'il ne vous y précède, soupira-t-elle.

— S'il m'y précède, en emmenant avec lui Ahzab, qu'il m'aura soufflé comme les bracelets, ce sera pour effectuer avant mon retour les fouilles que j'aurais tant désiré entreprendre moi-même, répondit Maxime. Si je dois voir en lui un rival, poursuivant le même but que moi, il voudra s'assurer la victoire avant que mon retour en Egypte ne me mette à même de la lui disputer.

— Mais si vous arrivez à temps pour contrecarrer ses desseins ? émit anxieusement la jeune fille.

— Je le souhaite sans l'espérer. Privé d'Ahzab, je n'ai aucune chance.

— Vous renoncerlez ?

— A la gloire qui s'attacherait à la découverte de la momie d'Hata-Sou ? Non, certes, aussi longtemps qu'il me restera une possibilité de lutter. Si nos suppositions sont fondées, j'ai eu affaire à un adversaire déloyal. Il m'a donc par avance, justifié d'employer contre lui des procédés qui ne sont point de mise entre savants. Je ne me serai point de scrupule, si je le puis, de lui reprendre Ahzab.

Renée Sérignan soupira.

— Voilà bien ce que je craignais, avoua-t-elle. Cette compétition ne me dit rien qui vaille. De quelles armes usera contre vous ce mystérieux ennemi, qui vient de se montrer si acharné à conquérir les bracelets de la reine Hata-Sou ? Je n'aime pas cette lutte autour d'un tombeau. Et j'appréhende pour vous des dangers mystérieux.

— Lesquels ? questionna Maxime Fleuraine, avec un indulgent scepticisme. Ne vous laissez pas emporter par votre imagination, petite Renée.

— Ce que vous appelez mon imagination a certainement un nom plus tendre, protesta la jeune fille d'un ton de reproche. C'est votre fiancée qui tremble pour vous, parce qu'elle vous aime. Oserez-vous la trouver ridicule ?

— Non... Mais je ne veux pas qu'elle s'abandonne à des craintes chimériques. Vous avez parlé de périls mystérieux. C'est un bien gros mot. En réalité, je sais parfaitement de quoi il retourne et il ne me sera pas bien difficile de me tenir sur mes gardes et de démasquer mon impudent compétiteur.

Et pour achever de dissiper le léger voile d'anxiété, qui persistait à attrister le beau regard bleu de la jeune fiancée, il ajouta d'un ton enjoué :

— Il ne s'agit après tout que d'un duel de savants. Cela ne peut pas être bien grave, petite Renée.

— Qui sait ? murmura la jeune fille, presque malgré elle. N'est-ce vraiment qu'à un savant que vous avez affaire ? Nous nous sommes arrêtés à cette supposition...

— La seule raisonnable.

— Nous le croyons. Nous pouvons nous tromper.

— Qui donc, en dehors d'un égyptologue, pourrait s'intéresser aux bijoux ou à la momie d'Hata-Sou ?

Mlle Sérignan ne répondit pas, mais poussa un nouveau soupir. Malgré elle, son imagination troublée évoquait de nouveau le regard étincelant qui avait un instant croisé le sien, à l'Opéra-Comique et dont elle avait cru retrouver l'expression étrange dans l'un des signes hiéroglyphiques du papyrus.

Mais la même crainte puérile de paraître ridicule et de s'attirer les railleries de Maxime la retint encore de se confier à son fiancé.

Elle dit seulement, d'une voix tremblante :

— Il faut me pardonner mes alarmes, même si vous les jugez excessives et déraisonnables. Ce voi m'a fâcheusement impressionnée. Et vous devez comprendre pourquoi. Ce ne sont pas seulement les bracelets de la reine Hata-Sou qu'un inconnu a emportés, c'est le cadeau que vous destiniez à votre fiancée, Maxime. J'y vois une menace dirigée contre notre amour... Maxime, si je vous exprimais un souhait injustifiable, déraisonnable, l'exauceriez-vous, pour me délivrer d'une angoisse, qui est peut-être un pressentiment ?

Tendrement, le jeune homme enferma dans les siennes les mains de sa fiancée.

— Vous savez bien que vous pouvez tout me demander, petite Renée, murmura-t-il amoureusement. Il n'est aucun sacrifice que je ne consente pour vous tranquilliser.

Renée Sérignan posa câlinement sa tête blonde sur l'épaule de son fiancé.

— Eh bien ! il faut me promettre de renoncer aux bracelets et de ne plus penser à Hata-Sou, chuchota-t-elle à son oreille. Je suis jalouse de cette reine qui n'est qu'une ombre. J'en suis jalouse et elle m'épouvante. Maxime, si vous m'aimez, délivrez-moi de cette terreur stupide, en me faisant la promesse que je vous demande. N'existe-t-il pas en Egypte, terre des morts, assez d'autres tombeaux dont vous puissiez vous occuper ? Laissez à votre indélicat confrère Hata-Sou, Ahzab et les bracelets. En échange de ce sacrifice, je vous apprendrai une grande nouvelle.

Dissimulant une ombre de contrariété, Maxime effleura la joue qui frôlait la sienne d'un baiser furtif.

— Je vous prom